



Monsieur le Préfet
Préfecture d'Ille et Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35000 Rennes

à Rennes, le mercredi 16 juin 2021

Objet : demande de moratoire sur la méthanisation en Ille & Vilaine

Monsieur le Préfet,

Par ce courrier nos deux associations, Eau & Rivières de Bretagne et les Coquelicots de Betton tiennent à porter à votre attention l'épineux sujet de la méthanisation. Comme dans bien d'autres communes du département deux méthaniseurs sont actuellement en projet à Betton et Thorigné Fouillard. Depuis maintenant plusieurs années, la méthanisation se développe à toute vitesse en Bretagne et sur le territoire breillien : 80 méthaniseurs (données AILE et préfecture d'Ille et Vilaine) sont aujourd'hui en service ou en projet en Ille et Vilaine dont plus de la moitié en déclaration.

La méthanisation et tout particulièrement celle « à la ferme » est souvent présentée comme écologique et comme une évolution positive pour diversifier les revenus des agriculteurs. Nos associations ne partagent pas cet optimisme et considèrent plutôt que cette mise en place à marche forcée de la méthanisation dans nos fermes représente un risque pour l'environnement, une mauvaise gestion des déchets et des effluents d'élevage, et un soutien à un modèle agricole à bout de souffle. En outre, elle détourne une part croissante des surfaces cultivées, d'une production alimentaire vers la production d'énergie, ce qui est inacceptable aux portes de Rennes Métropole où l'accès aux terres est déjà très compliqué.

Plusieurs accidents liés au stockage des déchets ou au fonctionnement de méthaniseurs ont déjà été à l'origine de pollutions de cours d'eau bretons. Les accidents récents de Plouvorn, Saint-Gilles du Mené et bien entendu de Châteaulin prouvent à l'ensemble de la population l'impact inacceptable sur le sol, l'air, les cours d'eau et la santé humaine. Les accidents sont difficiles à prendre en charge et à maîtriser. De plus, l'impact des digestats sur les sols est encore mal connu, la concentration des effluents sur un territoire déséquilibré les bilans de fertilisation minérale N, P, K, et les risques de fuite de gaz existent sont avérés. Loin de la « neutralité carbone » prétendue par certains, la méthanisation est émettrice de gaz à effet de serre (GES) et donc mauvaise pour le climat.

L'Ille et Vilaine est un territoire sensible et déjà très fragilisé, comme en témoignent la forte altération de ses cours d'eau (seulement 3 % de ses cours d'eau en bon état), la destruction de son maillage bocager et de ses milieux aquatiques ou l'artificialisation croissante des sols. De plus, ce territoire est régulièrement concerné par des problématiques de sécheresse, qui rendent la ressource en eau particulièrement précaire. Cela nécessiterait qu'une vigilance accrue soit apportée à l'ensemble des projets qui maillent le territoire.

Pourtant, jour après jour, de nouveaux projets émergent. Les démarches administratives sont souvent réduites au minimum, et l'effet cumulé de ces nombreux projets n'est pas pris en compte. Pour nos associations, ces installations sont pourtant génératrices de multiples risques et plusieurs d'entre elles nous inquiètent particulièrement, du fait de leur localisation (proximité de cours d'eau voire de captage d'eau potable).

De plus, les citoyens sont peu ou pas consultés sur ces projets. En effet, la majorité des installations ne sont soumises qu'au régime de la déclaration (plus de 45 en Ille et Vilaine). Or, ce régime, très simplifié, ne nécessite pas de consultation du public ni d'étude qui permettrait de déterminer les impacts environnementaux de ces projets.

Cette absence de prise en considération de l'avis des citoyens est d'autant plus incompréhensible que la méthanisation bénéficie de soutiens publics exorbitants, financés par les impôts des contribuables, alors que de telles aides pourraient financer de manière beaucoup plus efficace la conversion agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes moins énergivores, ou encore des opérations d'amélioration de l'habitat pour plus de sobriété énergétique.

Nos associations sollicitent donc :

- Un moratoire immédiat concernant le développement de l'industrie de méthanisation en Ille & Vilaine qui doit se traduire par la suspension de l'instruction de nouvelles demandes de création ou d'extension de projets, y compris ceux soumis à déclaration.
- La sanctuarisation immédiate des aires d'alimentation de captage pour les bassins-versants stratégiques pour l'alimentation eau potable des brétiliens (Valière, Chêze-Canut,...) et des mesures renforcées pour l'ensemble des méthaniseurs compris sur les aires d'alimentation pour les captages sensibles aux pollutions diffuses.
- L'engagement de l'État à compléter les prescriptions notamment par l'introduction d'une obligation de mise en œuvre d'un système de protection passif (talus, digue, bêche de rétention, ...) suffisant pour l'ensemble des méthaniseurs du département, existants ou en projet. Cette obligation devra être assortie d'un contrôle de l'effectivité de la réalisation de cette protection entre le milieu naturel et l'unité de méthanisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Jean-luc Herrouin
Les Coquelicots de Betton

Jean Peuzin
Délégué Territorial d'Ille et Vilaine